

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1418

Artikel: Votations fédérales du 7 juin

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284724>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

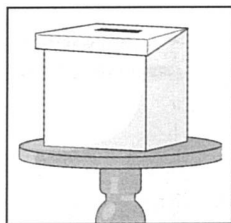
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VOTATIONS FÉDÉRALES DU 7 JUIN

Faut-il avoir peur du génie génétique?

Redoutable défi que celui que devront relever Suissesses et Suisses le 7 juin prochain en se prononçant, en première mondiale, sur l'initiative «pour la protection génétique». Car obligé-e-s de dire oui ou non à un simple article constitutionnel, alors que le débat est autrement plus complexe. Les scientifiques l'ont bien compris, en acceptant de sortir de leurs laboratoires pour expliquer en termes simples ce qu'on entend par génie génétique. De colloques en expositions, d'articles de vulgarisation en ouvrages lisibles, ces citoyennes et citoyens qui rempliront leur bulletin de vote auront au moins accès à une information qui leur donnera la possibilité de se prononcer selon leur conscience. En effet, les investissements dans la campagne qui précède ce vote devraient se chiffrer selon les estimations les plus récentes à quelque 40 millions de francs. Un record ! Lors de ce premier rendez-vous civique fédéral, deux autres sujets sollicitent la sagacité de l'électorat : l'arrêté fédéral «objectif budgétaire 2001» et l'initiative «SOS – pour une Suisse sans police fouteuse».

Soutenue par près de septante groupements issus des milieux écologistes, tiers-mondistes, de consommateurs et consommatrices, des Eglises, de la protection des animaux et d'une partie de la gauche, l'initiative «pour la protection de la vie et de l'environnement contre les manipulations génétiques» a déjà été lancée durant la campagne autour de l'article constitutionnel 24 novies» contre les abus en matière de techniques de procréation et de génie génétique» adopté par le peuple, les cantons, en mai 1992. Elle a été déposée en octobre 1993, munie de 111'000 signatures, dont 77'000 récoltées en Suisse alémanique.

Cette initiative (article 24 decies) se propose d'interdire la production et le commerce d'animaux génétiquement modifiés, la dissémination d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans

l'environnement, ainsi que l'octroi de brevets pour des animaux et des plantes génétiquement modifiés ou des parties de ces organismes pour les procédés utilisés à cet effet et pour les produits qui en résultent. Elle impose aux chercheurs de prouver l'utilité, la sécurité et l'absence d'alternative à leurs projets et de démontrer que l'opération est acceptable sur le plan éthique.

Si cette initiative est acceptée, elle apportera des entraves à la production de plantes génétiquement modifiées, à la production de substances (dont des médicaments), à la recherche fondamentale et à la thérapie génique. En revanche, elle n'interdira pas la vente d'aliments génétiquement modifiés.

Le programme Gen-Lex

Le Conseil fédéral a recommandé aux Chambres de rejeter l'initiative, sans contre-projet. Celles-ci ont finalement été d'accord, alors que les socialistes et quelques démocrates-chrétiens avaient plaidé en faveur d'un contre-projet. Motif qui fut à la base du mot d'ordre précoce des instances dirigeantes du Parti socialiste apportant leur soutien à l'initiative. Entre-temps, des fissures se sont produites au sein du PSS, alors que les trois autres partis gouvernementaux tirent à boulets rouges sur l'initiative.

Les deux Chambres ont exercé par ailleurs une forte pression sur le Conseil fédéral pour qu'il procède rapidement aux révisions législatives nécessaires en plébiscitant la motion Gen-Lex, dont l'objectif est de renforcer toute une série de lois, de mettre sur pied une commission d'éthique et d'obliger le Conseil fédéral à présenter régulièrement un rapport sur les développements du génie génétique. Un premier bouquet de révisions législatives a fait l'objet d'une procédure de consultation cet hiver. Un copieux programme de légifération attend les Chambres après la votation du 7 juin, que ce soit dans le domaine de la protection de l'environnement ou dans ceux de la protection des animaux, de l'agriculture, des denrées ali-

mentaires, de la responsabilité du fait des produits, de la protection de la nature et du paysage, des épidémies et des épizooties. Dans la foulée, sur la base de la loi sur l'organisation de l'administration, le Conseil instituera encore avant la consultation populaire une commission d'éthique où siègeront aux côtés des scientifiques et des juristes, des défenseurs de l'écologie et des consommateurs. Tout cet ensemble tient donc lieu de contre-projet indirect à l'initiative.

Les partisans de l'initiative font valoir que son acceptation favorisera la production d'aliments sains, une agriculture qui respecte la nature, une recherche orientée sur le développement de médicaments d'origine végétale ou produits à partir de substances chimiques simples, ainsi qu'un transfert de technologies douces à la mesure des besoins du Sud.

Les adversaires de l'initiative, industries chimique et pharmaceutique en tête, déploient depuis des mois une énergie considérable pour convaincre l'opinion publique que l'acceptation de l'initiative apporterait un coup de frein catastrophique à la recherche en Suisse, provoquant son isolement tant technologique qu'économique, ainsi que de coûteuses pertes d'emploi. Les recherches sur des maladies graves comme le cancer, les maladies évolutives, la maladie d'Alzheimer, qui nécessitent l'utilisation d'animaux transgéniques, ne pourraient plus être poursuivies. Nombre de médecins, de scientifiques, de spécialistes en éthique reconnaissent franchement que le génie génétique recèle sa part de risques et d'inconnu, dans la même mesure que d'autres techniques, mais, qu'en fin de compte, la vie elle-même implique fatalement de s'exposer au danger.

Objectif budgétaire 2001

Avec un déficit budgétaire actuel de 3,4% de son PIB (Produit intérieur brut), la Suisse ne pourrait pas monter dans le train de l'Euro, si elle faisait partie de l'Union européenne bien sûr. Ce déficit qui atteint plus

de 7 milliards de francs en 1998 est intolérable pour le Conseil fédéral. Ce qui l'a incité à élaborer un article constitutionnel qui fixe des objectifs à atteindre impérativement pour ramener les déficits de la Confédération à un niveau économiquement supportable. Approuvé avec une certaine dose de scepticisme par la majorité aux Chambres fédérales, refusé par la gauche, ce projet, qui doit recueillir l'aval du peuple et des cantons, fixe le déficit maximum autorisé en 2001 à 1 milliard de francs, avec possibilité de proroger ce délai de deux ans en cas de récession économique. Il s'inscrit dans un programme général de stabilisation des dépenses de la Confédération et dans un train de mesures, à mettre en œuvre ultérieurement, pour réaliser de nouvelles économies et trouver de nouvelles recettes, lequel vient de réunir un consensus au terme de plusieurs tables rondes réunissant des représentants du Conseil fédéral, des cantons, des partis et des partenaires sociaux. Viendra s'y greffer un projet de loi pour lutter contre l'évasion fiscale.

En finir avec l'Etat fouteur

L'affaire des fiches, surgie il y a déjà près de quinze ans, a laissé ses traces dans une initiative, déposée par la gauche, en octobre 1991, en vue de supprimer la police fédérale et d'interdire l'espionnage des opinions de la population. Intitulée «SOS – pour une Suisse sans police fouteuse», cette initiative a été rejetée par le Conseil fédéral et le Parlement, lesquels jugent que le contre-projet indirect incarné par la loi sur la sûreté intérieure apporte suffisamment de garanties contre les excès en matière de surveillance de ceux qui mettraient en danger la sûreté du pays. Ils jugent par ailleurs nécessaire de conserver à la Confédération les instruments nécessaires pour lutter contre le crime organisé, le terrorisme, l'espionnage et l'extrémisme violent. D'autant qu'avec le développement de l'espace Schengen, la Suisse n'a plus accès aux services de renseignement des polices européennes.

Anne-Marie Ley